

La sécurité aux abords des écoles

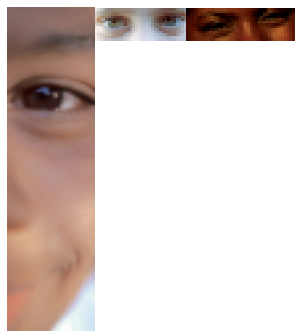
Le maire est responsable de la sécurité sur la voie publique. A ce titre, les parents d'élèves FCPE peuvent l'interroger :

- sur les conditions de circulation et de stationnement aux abords des écoles et des établissements scolaires,
- sur les conditions optimales de sécurité, à l'entrée et à la sortie des élèves, à leur descente et à leur montée dans les cars scolaires, ainsi qu'à l'attente devant l'école.

Et l'accueil en dehors du temps scolaire ?

Que les activités soient directement organisées par les services municipaux ou confiées à des associations, la FCPE revendique que leur coût soit modulé en fonction des ressources des familles.

Ces activités doivent présenter des garanties de qualité éducative et respecter les conditions d'accueil et d'encadrement. Si ces activités ne sont pas mises en place, demandez à votre commune, avec vos représentants FCPE, de s'engager à recenser les besoins des familles pour y répondre.



Les parents dans l'école

La boîte aux lettres et le panneau d'affichage réservés aux associations de parents d'élèves de l'école sont fournis et installés par la mairie.

C'est également le maire qui donnera aux associations de parents d'élèves, l'autorisation d'utiliser les locaux scolaires pour y organiser une fête de fin d'année, une bourse aux jouets ou aux vêtements, un loto... Ces activités lorsqu'elles sont mises en place par des parents adhérents à la FCPE sont automatiquement assurées.





**Rejoindre la FCPE
c'est rejoindre un
puissant réseau de
parents d'élèves !**

**Plus de 300 000 familles,
1 600 000 voix aux
élections scolaires**

- Pour agir au sein de l'école en mettant en commun des moyens efficaces pour de meilleures conditions de vie et d'apprentissage de tous les enfants.

L'organisation d'une quinzaine nationale de pesée des cartables a permis d'alerter le ministère sur ce problème de santé publique et d'aboutir à la publication d'une circulaire limitant le poids du cartable à 10% du poids de l'élève.

Une action pour la propreté et la sécurité des sanitaires scolaires a mis en lumière le sérieux et la gravité du problème.

- Pour être organisé et donc mieux écouté et mieux entendu des partenaires éducatifs et des pouvoirs publics : enseignants, inspection, mairie, conseil général...

De nombreuses fermetures de classes ont pu être évitées grâce à la mobilisation de parents FCPE.

- Pour être bien informé de ce qui se passe à l'école et pour mieux connaître le système éducatif.

Pourquoi

- Parce qu'on réfléchit mieux à plusieurs que seul et pour rencontrer d'autres parents qui ont les mêmes préoccupations.
- Pour bénéficier de formations, de conseils et d'aide.

Formations et conférences sur l'organisation de l'école primaire, sur l'aménagement du temps de l'enfant, sur le fonctionnement du conseil d'école.

- Pouvoir se rendre service entre parents.

Aide aux devoirs, pédibus, bourse aux fournitures.

- Se retrouver et discuter dans la convivialité.

Et aussi :

- Des droits SACEM réduits (lors d'une fête de fin d'année par exemple).
- Une assurance spécifique pour vos activités de parent militant FCPE (si vous organisez une manifestation, une brocante, un marché de Noël).



adhérer à la FCPE ?

oui mais...

Vous travaillez et vous n'avez pas beaucoup de temps ?

Il est tout à fait possible de vous investir dans l'école, même en disposant de peu de temps. C'est un travail collectif : chacun agit selon ses disponibilités.

Et s'il n'existe pas d'association FCPE (conseil local) au sein de l'école ?

Il suffit de s'adresser à la FCPE de votre département (*coordonnées sur le bulletin d'adhésion ou sur le site www.fcpe.asso.fr*). Vous pourrez être rattaché à un autre conseil local ou pourquoi pas créer le vôtre qui permettra de réunir les parents adhérents de l'école. Dans ce cas, votre antenne départementale ou le conseil local de l'école voisine ou du collègue voisin vous aidera dans vos actions.



A quoi sert le montant de votre adhésion ?

A financer le fonctionnement de l'association, en particulier permettre la réalisation des documents d'information distribués aux parents au cours de l'année scolaire. Une partie de votre cotisation reste au niveau du conseil local. Une partie est reversée au conseil départemental (*qui peut avec cet argent diffuser les informations, organiser des rencontres etc...*). Enfin, une partie est reversée à la Fédération nationale, qui, avec ses salariés, coordonne l'ensemble des actions départementales.

Les plus de la FCPE :

Une information précise et à jour :
Le site Internet : www.fcpe.asso.fr

Des publications :

- la Revue des Parents,
- la lettre La Famille & l'École.
- L'Incollable du parent d'élève.

(Un guide pratique)



Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

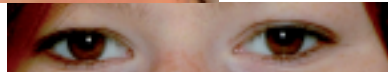
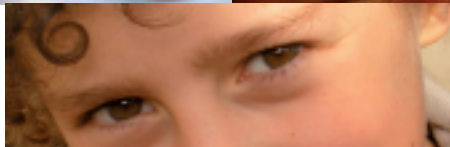
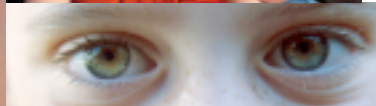
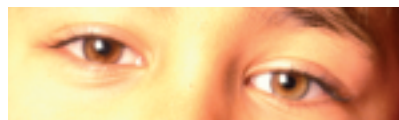
108/110, avenue Ledru Rollin • 75544 Paris Cedex 11

tél : 01 43 57 16 16 • fax : 01 43 56 40 78 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

photos des familles nonon, blanc et fleismaher - graphisme : cathy lunel - imprimerie vincent

Parents à l'école primaire

Ensemble à la **FCPE**,
pour une École
plus juste



Agir
Informier
Représenter



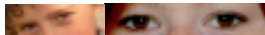
Une école de la réussite

Une école laïque et gratuite, condition de l'égalité de tous les enfants devant l'éducation et la formation

L'enfant d'abord...

Pour la FCPE, l'enfant est au centre du système éducatif. La FCPE revendique une école centrée sur les besoins de l'enfant, qui prend en compte ses aspirations et toutes ses aptitudes, une école qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité et de ses capacités.

C'est pourquoi la FCPE défend des rythmes scolaires de la journée, de la semaine et de l'année adaptés à l'enfant, ainsi que des programmes adaptés à son rythme d'apprentissage. C'est pourquoi la FCPE est attachée à l'organisation de l'école en cycles afin de considérer l'enfant dans sa globalité, et de respecter son rythme d'évolution physique, psychologique et intellectuelle.



Parents, enseignants : coéducateurs

La réussite des enfants dépend aussi d'une collaboration étroite entre les parents et l'école. Dès l'école maternelle, les parents doivent être accueillis et associés à la vie de l'école. Un contact suivi est utile à l'enseignant pour mieux comprendre ses élèves, pour faire passer un message et en obtenir un retour.

La FCPE revendique un approfondissement de la formation des enseignants en termes de pédagogie et de psychologie de l'enfant.

L'élection des parents d'élèves au conseil d'école : pensez-y dès la rentrée !

Tous les parents sont électeurs et éligibles au conseil d'école. N'hésitez pas à présenter votre candidature : votre appartenance à la FCPE vous permettra de jouer pleinement votre rôle de parent délégué. Il suffit seulement de deux personnes pour présenter une liste FCPE.

Forts de leur légitimité, de leur indépendance et des informations locales, départementales et nationales dont ils disposent grâce à leur fédération, les parents FCPE s'attachent à créer les conditions d'un dialogue constructif au sein du conseil d'école et y portent la parole de l'ensemble des parents de l'école. Ils interviennent ainsi concrètement sur le quotidien des élèves : des toilettes propres, une cour d'école sécurisée et bien équipée, des repas de qualité... tout cela contribue à mettre en place de bonnes conditions d'apprentissage.

Ce que défend la FCPE



centrée sur les besoins de l'Enfant

L'école : lieu d'apprentissage et d'épanouissement

Les parents, par l'intermédiaire de la FCPE, sont des interlocuteurs privilégiés de l'inspectrice / inspecteur de circonscription de l'Éducation nationale sur les questions de personnels enseignants et de leur remplacement. Dans l'école, c'est au sein du conseil d'école que l'ensemble des membres de la communauté éducative se retrouvent pour échanger et émettre des propositions sur le fonctionnement de l'école.



L'école maternelle

L'école maternelle doit être un lieu d'épanouissement pour tous les enfants qui la fréquentent, à condition qu'existe une réelle volonté politique de la développer et de l'adapter aux plus jeunes. La FCPE revendique la maternelle à deux ans pour les enfants dont les parents le souhaitent.

Les locaux et l'encadrement doivent être repensés en fonction de l'âge des enfants. C'est en maternelle (premier cycle de l'école primaire) que l'enfant va développer ses facultés intellectuelles et motrices, sa sensibilité, sa créativité, prendre conscience de l'espace et du temps, apprendre à communiquer et à vivre avec les autres.

L'école élémentaire

L'école élémentaire doit conjuguer maîtrise des savoirs fondamentaux et ouverture sur le monde. Lire, écrire, compter, seuls ne suffisent pas. La FCPE revendique aussi que l'enfant puisse acquérir des repères dans le temps (*l'histoire*), dans l'espace (*la géographie*), éveiller son intérêt pour l'environnement, (*les sciences expérimentales et la technologie*), lui apporter des connaissances sur l'organisation de la société (*l'éducation civique*), lui offrir les possibilités d'appréhender le monde et de communiquer, de maîtriser toutes les technologies, et développer sa créativité (*éducation artistique*). Chaque élève doit commencer au cours de l'école élémentaire l'apprentissage d'une langue étrangère menée, également, par des enseignants qualifiés.



De l'école au collège... un passage plus facile avec les autres parents

La FCPE obtient plus de 50% des sièges dans les conseils d'administration des collèges et des lycées, alors que les autres fédérations et associations de parents d'élèves arrivent loin derrière avec moins de 15% de suffrages. Les associations de parents d'élèves FCPE des collèges sont là pour vous accueillir, vous informer, vous expliquer le fonctionnement de l'établissement.

Le maire, un interlocuteur

Regroupés au sein de la FCPE, les parents deviennent des interlocuteurs légitimes et reconnus par la municipalité. Ils peuvent ainsi interpeller la commune sur tous les sujets qui concernent la vie de l'école.



Gratuité des fournitures scolaires

La commune n'est pas dans l'obligation de donner des fournitures scolaires individuelles, y compris les manuels. Dans la pratique, 90% des communes fournissent les manuels gratuitement. Concernant le petit matériel, la situation varie d'une commune à l'autre. La FCPE revendique la gratuité de l'ensemble des fournitures scolaires. Les parents FCPE peuvent interpeller la commune sur le montant du budget qu'elle alloue aux écoles, afin, si besoin, de le faire évoluer.



En maternelle : l'ATSEM

L'ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles*) est un agent municipal qui assiste l'enseignant(e) à l'école maternelle. La FCPE revendique la présence d'un(e) ATSEM par classe tout au long de la journée scolaire.

Aménagement et équipement

Une école ce n'est pas que des tables et des chaises ! C'est un lieu de vie

Que serait une maternelle sans cour d'école ?

La commune doit aménager et entretenir la cour : les jeux et les aires de jeux sont soumis à des règles de sécurité spécifiques. Même si aucune norme n'existe concernant la surface de la cour, la FCPE exige qu'elle fasse 400m² pour la première classe et 100m² pour chaque classe supplémentaire en maternelle. Pour une école élémentaire, les normes devraient être de 200m² pour la première classe, et 100m² de plus pour chaque classe supplémentaire.

Les toilettes



Souvent ignorées, l'hygiène et la sécurité des sanitaires scolaires sont des questions à prendre au sérieux : elles ont une incidence directe sur la santé et le bien-être des enfants. La mobilisation récente de la FCPE a mis en lumière ce véritable problème de santé publique, ainsi qu'un ensemble de solutions à apporter.

privilégié des parents d'élèves

Une école bien équipée, une meilleure réussite pour les enfants



Les parents d'élèves FCPE peuvent interroger la commune sur l'équipement informatique des écoles sans oublier la maintenance, l'accès Internet, l'achat de mobilier ergonomique, l'entretien des locaux...

Les équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS

La FCPE veille à ce que la commune s'assure que l'enseignement de l'éducation physique et sportive soit dispensé dans de bonnes conditions dans les équipements sportifs nécessaires. Aucune contribution financière ne peut être réclamée aux parents dans le cadre de cet enseignement pendant le temps scolaire (*ex : natation*).

De la même façon, la commune doit prendre en charge le transport des enfants vers le lieu de l'activité sportive.



La restauration scolaire



Lorsque ce service existe, l'accueil de tous les enfants est un droit reconnu par les tribunaux administratifs. En cas de problème, la FCPE est à vos côtés.

Des tarifs pour l'accès de tous à la restauration scolaire

La FCPE réclame l'application d'un tarif modulé selon les ressources des familles et que celles-ci ne paient que le contenu de l'assiette.

Quelle qualité pour les repas ?



Le maire doit assurer la qualité des denrées utilisées (*frais, bio, labels*) pour la restauration scolaire. La FCPE demande à ce qu'il s'engage à proposer des repas variés et de qualité en respectant les règles d'équilibre nutritionnel en vigueur avec l'aide d'une diététicienne, pour faire diminuer les graisses et les produits sucrés en accord avec la campagne menée par la FCPE contre l'obésité de l'enfant.

La FCPE a également participé à l'élaboration de la norme AFNOR X50-220 relative au service de la restauration scolaire.

La FCPE insiste sur la mise en place d'une commission restauration, à laquelle doivent participer les parents. Si cette commission n'existe pas dans votre commune, réclamez sa création.